

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 10 septembre 2010, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no : 2
Denis Tremblay	cons. au poste no : 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Consultation publique - règlement 371-10-01

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

426-09-2010

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 13 août 2010

1.1.2 Procès-verbal du 19 août 2010

1.1.3 Procès-verbal du 31 août 2010

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 366-10-02

1.3.2 Règlement 367-10-04

1.3.3 Règlement 371-10-01

1.4 Amendement au règlement du comité consultatif en urbanisme

1.5 Règlement 357.99 – Règlement régissant la chasse (reporté)

2. Ressources Financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Salaire pompiers

2.3 Affectation de surplus au budget 2010

2.4 Affectation du solde disponible au règlement d'emprunt

2.5 Transfert de budget # 14

2.6 Transfert de budget # 21

2.7 Frais de représentation

2.8 Allocation de présence

3. Ressources Humaines

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Projet belvédère

4.2 Gestion des matières résiduelles

4.3 Achat de portatifs pour pompiers

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

- 4.4 Parc municipal - Dépôt plan Mc Karthy
- 4.5 Achat imprimante pour culture
- 4.6 Centre culturel et communautaire

5. Sécurité publique

- 5.1 Semaine de prévention des incendies

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Travaux chemin Lac-de-l'Orignal
- 6.2 Soumission sable
- 6.3 Soumission sel

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Rapport lac Gagnon

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports et loisirs
- 8.2 Sentier pédestre – Québec en forme
- 8.3 Familles et aînés
- 8.4 Environnement
 - 8.4.1 Réseau surveillance des lacs; suivi des lacs
- 8.5 Embellissement
- 8.6 Culture
 - 8.6.1 Comité de la Culture
 - 8.6.1.1 Dépôt du procès-verbal du 26 juillet 2010
- 8.7 Bibliothèque
- 8.8 Activité Brunch bénéfice
- 8.9 Accès nature

9. Période de question

10. Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 13 août 2010

427-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 août 2010 avec les modifications suivantes :

À la résolution 382-08-2010, 383-08-2010, 385-08-2010 et 386-08-2010 remplacer le nom de Denis Tremblay par Denis Desautels.

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 19 août 2010

428-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 19 août 2010.

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 31 août 2010

429-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 31 août 2010 avec la modification suivante :

À la résolution 424-08-2010 ajouter à la fin de la résolution : « La municipalité évaluera la possibilité d'ajouter des déflecteurs aux lampadaires ».

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

Aucun sujet sous cette rubrique

1.3 Règlement municipaux

1.3.2 Règlement 367-10-04

431-09-2010

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides connaît depuis plusieurs années un fort développement de la villégiature riveraine;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, l'apparition des cyanobactéries dans les lacs et cours d'eau du Québec est de plus en plus fréquente, et que la région des Laurentides est la région où l'on compte le plus grand nombre de lacs affectés, dont plusieurs d'entre eux se retrouvent sur le territoire de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la concentration des résidences et de leurs installations septiques multiplie les risques d'eutrophisation et de contamination des lacs par l'augmentation du volume des rejets;

CONSIDÉRANT QUE l'apparition de fleurs d'eau de cyanobactéries démontre une accélération du processus d'eutrophisation de nos lacs;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8) a été conçu en fonction de résidences dispersées sur le territoire et non de secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de rétention du phosphore dans le sol naturel est augmentée lorsque la distance entre le champ d'épuration et le milieu récepteur hydrique est augmentée et qu'en conséquence il y a lieu d'adopter des règles d'implantation plus restrictives à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 367-08-03 adopté en concordance au schéma d'aménagement révisé constitue une première étape d'une vision à long terme visant une protection accrue de nos lacs, cours d'eau et milieux humides dans une stratégie de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ultérieurs de la stratégie de développement durable de la MRC des Laurentides apporteront d'autres mesures de protection dans une vision plus globale et visant une meilleure gestion par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 18 juin 2008, de la modification au schéma d'aménagement révisé (règlement no 228-2008) visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments;

CONSIDÉRANT l'article 133.3.2 du règlement de zonage 367-02, lequel prescrit la nécessité qu'un nouveau système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système non étanche devant desservir un nouveau bâtiment respecte une distance minimale de 30 mètres soit, une distance minimale supérieure à ce qui est prescrit au

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8), nécessitant ainsi une approbation du ministre en vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour qu'elle ait force de loi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 367-10-04 modifiant le règlement de zonage numéro 367-08-03 adopté en concordance à la modification au schéma d'aménagement révisé numéro 228-2008 et entré en vigueur le 17 juillet 2009 prescrit à son article 8 que « dans le cas d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment sur un lot cadastré mais non conforme ou dans le cas de bâtiments existants dont le système de traitement doit être modifié ou reconstruit, tout système de traitement des eaux usées ou toute partie d'un tel système qui est non étanche doit respecter une distance minimale de 30 m ou, lorsque cela est techniquement impossible, une distance se rapprochant le plus de cette distance» faisant en sorte qu'il serait possible d'implanter le système sanitaire en deçà des distances prescrites au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger le texte de l'article 133.3.2 du règlement de zonage afin de préciser que dans tous les cas, l'implantation du système de traitement des eaux usées ne pourra jamais être en deçà des distances prescrites au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE cette correction est nécessaire au complément de la demande à la ministre relative à l'approbation de la disposition du 30 mètres plus sévère que le règlement provincial;

CONSIDÉRANT QUE sans autorisation ministérielle, cette disposition n'a plus de valeur légale;

CONSIDÉRANT la consultation publique avant la présente assemblée suite à l'avis public affiché aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que la publication dans le journal L'Information du Nord édition du 1^{er} juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue à la municipalité suite à l'adoption du deuxième projet.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement numéro 367-10-04 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 aux fins que l'implantation d'un système de traitement des eaux usées ne puisse jamais être moindre que celle prescrite au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

ADOPTÉE

1.3.3 Règlement 371-10-01 (permis de construction)

432-09-2010

CONSIDÉRANT la consultation publique le 10 septembre 2010 concernant le premier projet de règlement numéro 371-10-01 dans le but d'amender le règlement concernant les conditions spécifiques à l'émission des permis de construction numéro 371-02;

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le deuxième projet du règlement 371-10-01.

ADOPTÉE

1.4 Amendement au règlement du comité consultatif en urbanisme

Avis motion

Avis de motion est déposé par madame Lise Tremblay, conseillère qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de prévoir une représentation au niveau de l'environnement au Comité consultatif en urbanisme et de revoir la composition du comité.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

1.5 Règlement 357-99 – Règlement régissant la chasse

Cette rubrique est reportée

2. Ressources Financières

2.1 Rapport des dépenses

433-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques numéros 2688 à 2776 excluant le numéro 2688 pour un montant de 64 941.44 \$.

ADOPTÉE

2.2 Salaire pompier

434-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport d'intervention au montant de 1 996.16 \$.

ADOPTÉE

2.3 Affectation de surplus au budget 2010

435-09-2010

CONSIDÉRANT la résolution numéro 42-02-2010;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus accumulé d'un montant de 40 000 \$ au budget 2010.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

10 septembre 2010

2.4 Affectation du solde disponible au règlement d'emprunt

436-09-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'affecter les soldes disponibles au règlement d'emprunt 405-07 et sur le programme de financement d'achats municipaux pour un pelle excavatrice John Deere modèle 80C au budget 2010 pour un montant de 19 172 \$.

ADOPTÉE

2.5 Transfert de budget # 14

437-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de budget # 14 pour un montant de 18 260 \$.

ADOPTÉE

2.6 Transfert de budget # 21

438-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de budget # 21 pour un montant total de 9 337 \$.

ADOPTÉE

2.7 Frais de représentation

439-09-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter les frais de déplacement de monsieur Denis Tremblay, monsieur Pierre Cantin et monsieur Denis Desautels respectivement pour la rencontre de la table de concertation pour les aînés, pour la rencontre Agir pour la Diable ainsi que Québec en forme.

ADOPTÉE

2.8 Allocation de présence

440-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité d'allouer une allocation de présence concernant la présence de monsieur Pierre Cantin le 31 août 2010 parce qu'il représentait officiellement au même moment la municipalité à la table de concertation pour les aînés.

ADOPTÉE

3. Ressources Humaines

Aucun sujet sous cette rubrique

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Projet belvédère

441-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de faire une offre d'achat au montant de 7 500 \$ à monsieur Rolland Paiement pour acquérir son terrain situé près du 235 chemin de Val-des-Lacs. La mairesse étant habilitée à signer l'offre d'achat.

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

ADOPTÉE

4.2 Gestion des matières résiduelles

442-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité :

De vérifier la pertinence des projets relatifs à la collecte des ordures, de mettre à jour les études de mise en commun d'équipements et d'en partager les frais.

Que madame Berthe Bélanger, mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soient autorisés à poursuivre les démarches relatives au projet de collecte des ordures en commun avec d'autres municipalités.

ADOPTÉE

4.3 Achat de portatifs pour pompiers

443-09-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de permettre l'achat de portatifs pour les pompiers pour un montant de 884.81 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

4.4 Parc municipal – Dépôt plan Mc Karthy

444-09-2010

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin et résolu à l'unanimité d'approuver le plan préliminaire de madame Andréanne Mc Karthy pour le parc municipal afin de permettre le transfert du parc situé derrière le garage municipal.

ADOPTÉE

4.5 Achat imprimante culture

445-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une imprimante de marque Brother pour la personne responsable de la culture au montant de 160.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

4.6 Centre culturel et communautaire

446-09-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater de directeur général d'engager les professionnels comprenant notamment l'ingénieur en structure, l'ingénieur en mécanique et électricité, l'ingénieur pour relocaliser les installations septiques ainsi que l'architecte pour compléter le projet de mise aux normes du centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Semaine de prévention des incendies

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

447-09-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'accepter l'organisation d'une période de prévention des incendies du 12 septembre 2010 au 24 octobre 2010.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport
6.1 Travaux chemin Lac-de-l'Orignal

448-09-2010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une somme de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration routier;

COMPTE TENU QUE les travaux visés par le programme sont le chemin du Lac-de-l'Orignal;

COMPTE TENU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin visé pour un montant subventionné de 10 000 \$ et joint à la demande copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE les travaux été complétés pour un montant de 10 175.02 \$ sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de demander le versement de la subvention de 10 000 \$.

ADOPTÉE

6.2 Soumission sable

449-09-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sable et Gravier Développement Tremblant Inc. au montant de 24 475 \$ pour 2 500 tonnes métriques de sable conditionnellement à ce que l'entrepreneur fournisse une résolution habilitant le signataire de la soumission et que la les taxes soient incluses dans le montant total.

ADOPTÉE

6.3 Soumission sel

450-09-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mines Seleine au montant de 16 973.58 \$ taxes incluses pour 150 tonnes métriques de sel.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Rapport Lac Gagnon

Aucune décision sous cette rubrique

8. Service à la collectivité
8.1 Sports et loisirs – PIED 21 septembre

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

Aucune décision sous cette rubrique

8.2 Sentier pédestre – Québec en forme

Aucune décision sous cette rubrique

8.3 Familles et aînés

Aucune décision sous cette rubrique

8.4 Environnement

8.4.1 Réseau surveillance des lacs; suivi des lacs

Aucune décision sous cette rubrique

8.5 Embellissement

Aucune décision sous cette rubrique

8.6 Culture

8.6.1 Comité de la Culture

8.6.1.1 Dépôt du procès-verbal du 26 juillet 2010

451-09-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 26 juillet 2010.

ADOPTÉE

8.7 Bibliothèque

Aucun sujet sous cette rubrique

8.8 Activité Brunch bénéfice Centraide

452-09-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du projet d'activité Brunch bénéfice Centraide conjointement avec les pompiers de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

8.9 Accès nature

453-09-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater madame Berthe Bélanger, mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général pour représenter la Municipalité pour les projets du Nordet et de mandater madame Lise Tremblay, conseillère pour représenter la Municipalité pour le comité technique.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
10 septembre 2010

9. Période de questions

Monsieur Sylvain Gauthier quitte la salle à 19 h 55 et reviens à 20 h.

10. Ajournement

454-09-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 21 septembre 2010, à 11 h. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur
général